NOTE DU BCC SUR LE COMMERCE

BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC
Avril 2019

NOTE SUR LA COOPÉRATION COMMERCIALE

1. Introduction

Le commerce international est un catalyseur important pour le développement économique et social. Les preuves indiquent que l'amélioration du commerce international dans les pays contribue à une hausse des niveaux de vie, d'investissements et d'emplois. Plusieurs pays perçoivent le commerce international comme un instrument important pour renforcer leur intégration avec les autres pays et ont pris d'importantes mesures afin d'accroitre leur commerce et améliorer leur environnement commercial à travers des initiatives multilatérales, régionales ou bilatérales.

Le commerce mondial a rapidement rebondi en 2009 après la crise de 2008. Cependant, il a enregistré une baisse d'environ 12,6% et d'environ 2.9% en 2015 et en 2016 respectivement. Par la suite, le volume des échanges commerciaux dans le monde a augmenté d'environ 10,3% et de 9.4% en 2017 et 2018 respectivement.

Figure 1 : Exportations et Importations Mondiales (2018)

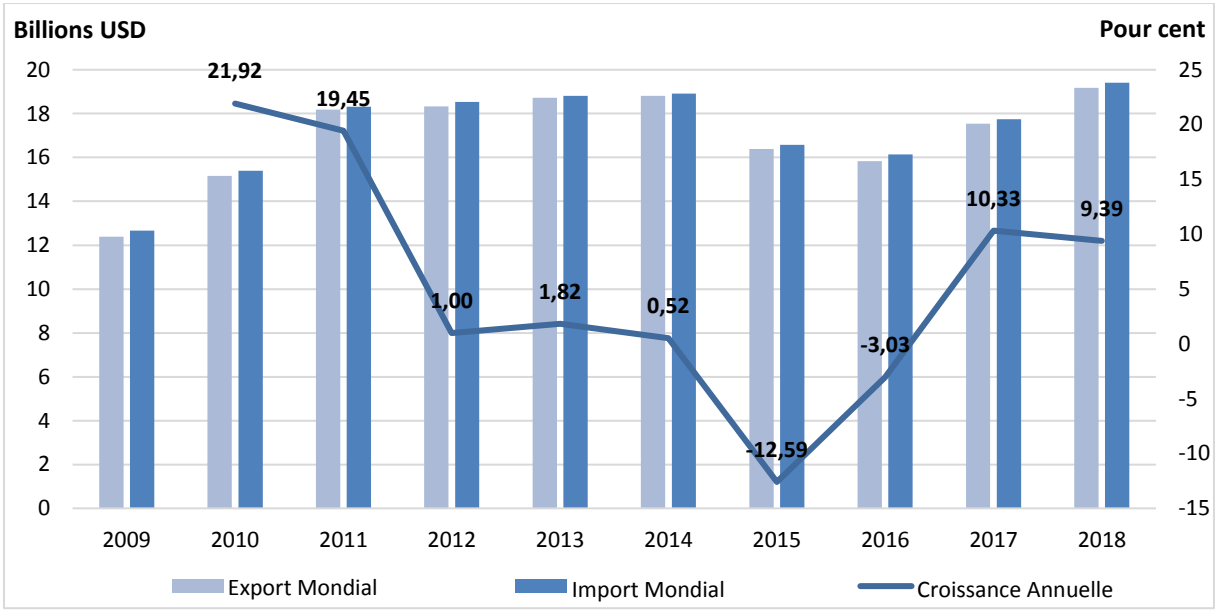

Source : FMI, Direction des Statistiques du Commerce

Le Commerce des Pays Membres de l'OCI

Comme indiqué dans la Figure 2, les exportations totales de l'OCI ont augmenté de 21.3 pourcent pour atteindre 1.6 billions de dollars américains en 2017, à 2 billions de USD en 2018. De plus, les exportations totales de l'OCI ont augmenté d'environ 5.8 pourcent de 1.7 billions de dollars américains en 2017, à 1.8 billions de USD en 2018.

Figure 2 : Total des Exportations et Importations OCI (2018)

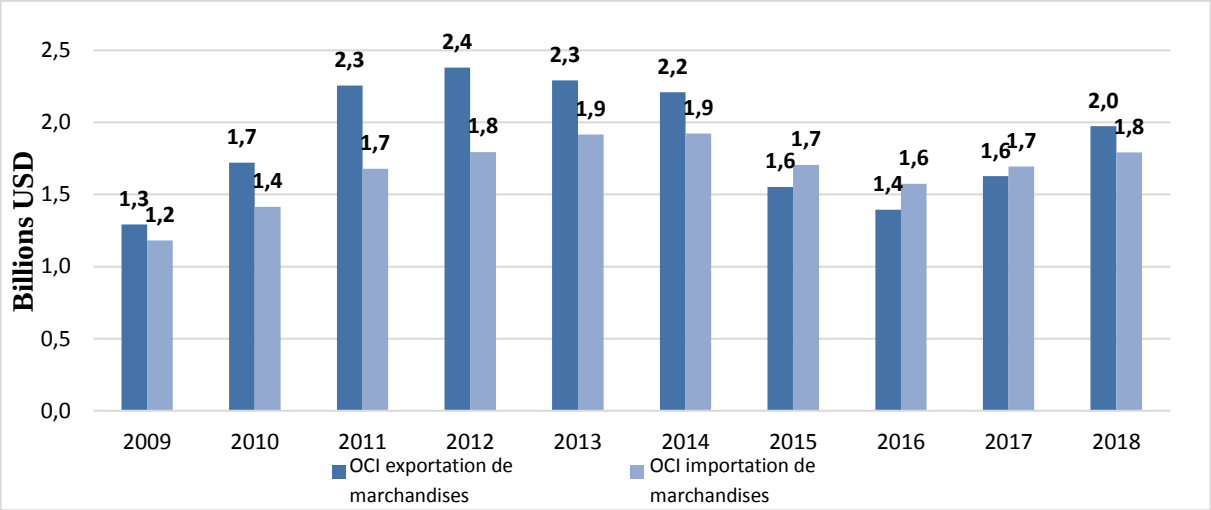

Source : FMI, Direction des Statistiques du Commerce

Développements du Commerce Intra-OCI

Malgré son fort potentiel, le commerce intra-OCI est loin du niveau espéré en raison de plusieurs problèmes structurels. Les politiques commerciales protectionnistes, les droits de douane élevés, les barrières commerciales non-tarifaires, la faiblesse de la logistique et des infrastructures commerciales, les mécanismes de financement et d'assurance commerciale peu répandus sont les problèmes majeurs auxquels sont confrontés les Pays Membres. De plus, plusieurs pays membres ne disposent pas de ressources financières suffisantes ou des systèmes bancaires et des systèmes de paiement bien fondés ou des cadres juridiques efficaces. Les opérations douanières bureaucratiques et le manque de mécanismes de coordination efficaces entre les agences gouvernementales concernées et le secteur privé constituent d'autres défis auxquels les Pays Membres sont confrontés en ce qui concerne le commerce.

La Figure 3 indique les tendances du commerce intra-OCI depuis 2009. Selon la Figure 3, la part du commerce intra-OCI a diminué de 18,9% en 2017 à 18% en 2018.

Figure 3 : Développements du Commerce Intra-OCI entre 2009-2018 (Milliards de dollars américains)

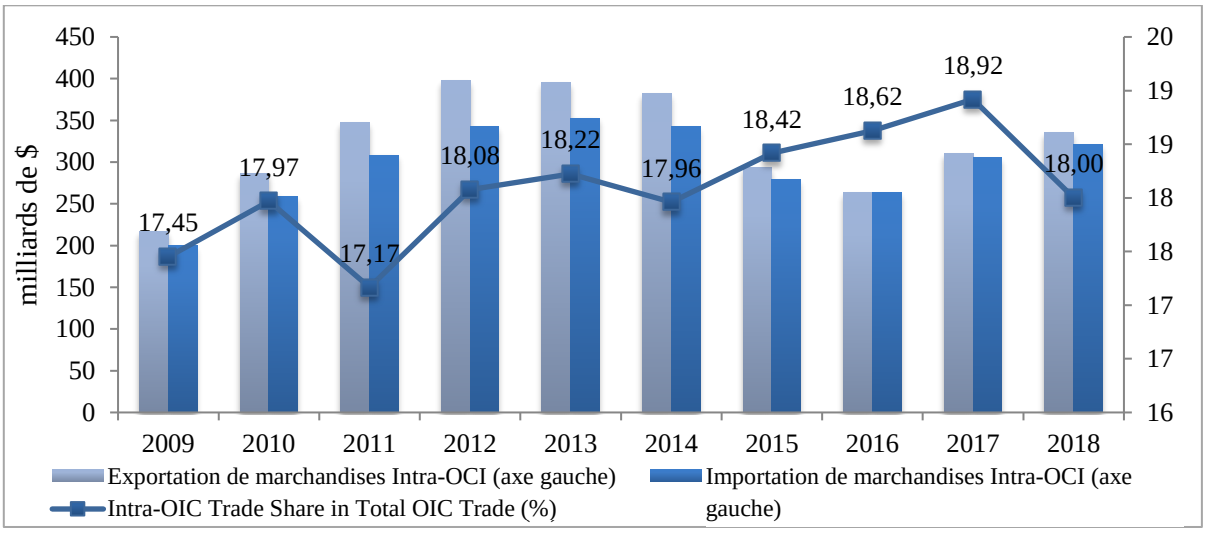

Source : FMI, Direction des Statistiques du Commerce

2. Tendances Mondiales dans la Facilitation des Échanges

Des développements importants ont eu lieu depuis 2013 en matière du renforcement du commerce mondial. Les négociations commerciales ont franchi une étape importante en 2013 avec l'accord du «Paquet Bali», qui constitue une sélection de questions des négociations du Cycle de Doha, qui étaient plus étendues. Le Paquet a été approuvé par les ministres à la fin de la Neuvième Conférence Ministérielle de l'OMC, tenue à Bali en décembre 2013. Le Paquet comprend 10 décisions/déclarations ministérielles sur la facilitation du commerce, l'agriculture et le développement. L'Accord sur la Facilitation du Commerce (AFC) est l'un des éléments les plus importants de ce Paquet.

L'AFC définit principalement des mesures visant à éliminer les barrières contre le commerce international par le biais de la rationalisation et de la simplification des procédures douanières. D'après l'OMC, l'Accord pourrait contribuer aux exportations mondiales de marchandises jusqu'à 1 billion de dollars américains par an. L'AFC est entré en vigueur en février 2017après la ratification des deux-tiers des membres de l'OMC. Jusqu'en avril 2019, 141 Membres de l'OMC avaient ratifié l'AFC, parmi lesquels 34 Pays Membres de l'OCI.

3. Facilitation du Commerce dans les Pays Membres de l'OCI

Compte tenu de l'importance de réduire les coûts des échanges commerciaux, la facilitation du commerce est très importante pour les Pays Membres de l'OCI. La performance des Pays Membres de l'OCI varie en termes de opérations commerciales. De nombreux indices ou rapports ont été développés par des institutions internationales afin d'identifier les obstacles liés au commerce international dans les pays. Le rapport de la Banque Mondiale «Doing Business» fait partie de ces rapports ; il calcule le temps moyen et les coûts d'entreprendre des opérations commerciales dans les pays. En termes de commerce transfrontalier, Doing Business mesure l'argent et le temps consommés pendant le transport et la manutention à l'intérieur du pays, la manutention portuaire et la manutention terminale ainsi que le dédouanement ainsi que le contrôle technique des importations dans plus de 150 pays. Les figures 4 et 5 montrent une comparaison du temps et des coûts de conformité aux frontières et aux documents dans le monde, l'OCI et certaines autres régions.

Figure 4 : Temps de conformité aux frontières et aux documents

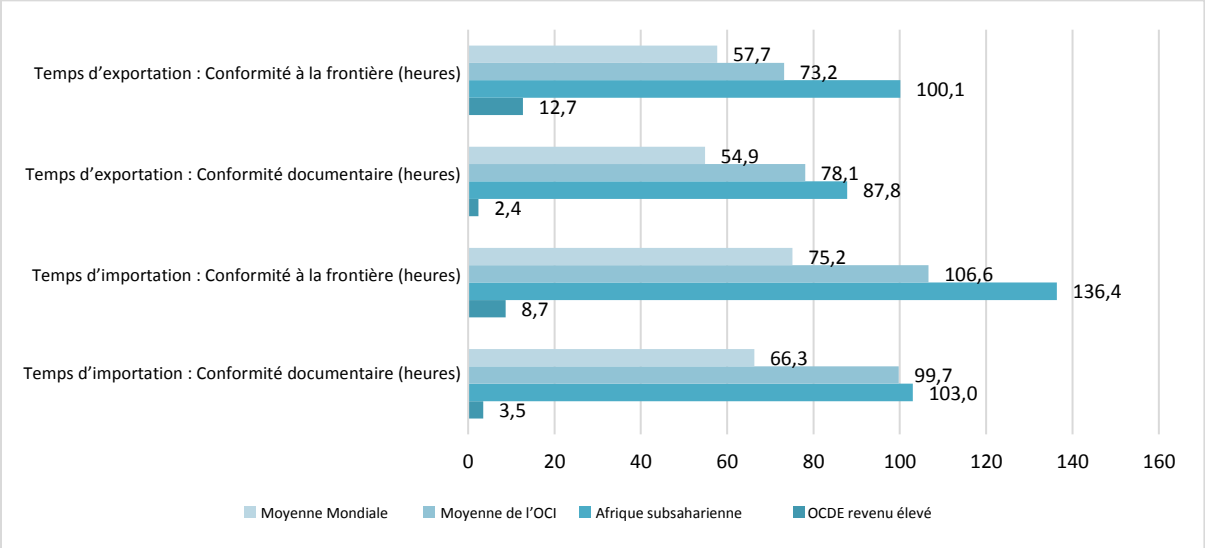

Source : La Banque Mondiale

Figure 5 : Coûts de conformité aux frontières et aux documents

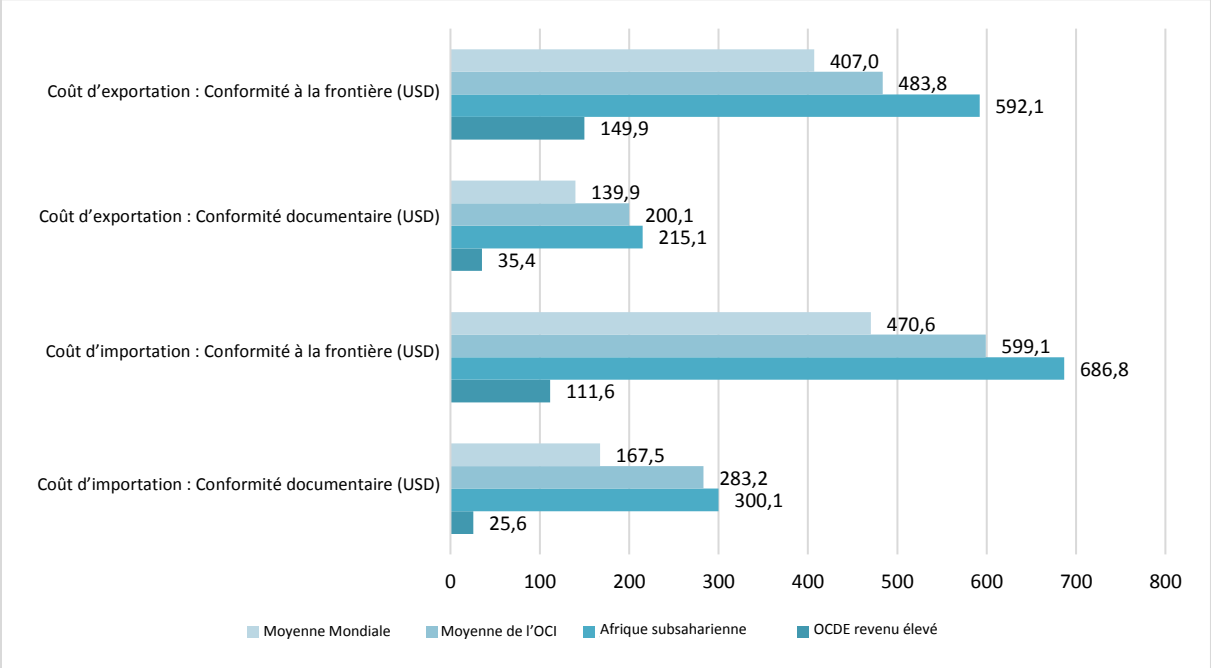

Source : La Banque Mondiale

En raison de l'importance de la question pour les Pays Membres, le Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce s'est concentré sur les différents aspects de la Facilitation du Commerce lors de ses récentes réunions. À cet égard, les Groupes de Travail ont élaboré des normes pour renforcer la conformité aux normes internationales, améliorer la coopération entre les agences frontalières et créer des Systèmes de Guichet Unique dans les Pays Membres.

Dans ce contexte, la 13ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce (GTC) s'est tenue le 7 mars 2019, à Ankara, Turquie, sous le thème « Améliorer la disponibilité publique des informations douanières dans les États Membres de l'OCI ». L'accès aux informations concernant la réglementation, les formalités et les procédures douanières en temps utile et de manière appropriée est vital pour les opérateurs économiques. Le manque d'informations précises et opportunes entraîne des coûts plus élevés pour les opérations commerciales. Par conséquent, la disponibilité publique d'informations sur les lois, réglementations et procédures liées au commerce permet aux commerçants de prendre leurs décisions en conséquence et d'opérer dans un environnement commercial plus prévisible et transparent.

Considérant l'importance de la disponibilité publique des informations douanières, les quatre premiers articles de l'AFC, la publication et la disponibilité des informations, les consultations avec les parties prenantes concernées, les systèmes de décision anticipée et les procédures de recours sont soulignés comme étant des nécessités essentielles de la facilitation des échanges.

Le rapport de recherche sur le sujet qui a été soumis à la 13ème Réunion du GTC souligne que les pays membres de l'OCI affichent des niveaux de performance variables en termes de disponibilité de l'information du public. Le rapport souligne que, selon les indicateurs de l'OCDE pour la facilitation des échanges, le score moyen de l'OCI est supérieur à la moyenne mondiale en ce qui concerne la disponibilité des informations. Cependant, en ce qui concerne l'implication de la communauté commerciale et les décisions anticipées, les scores moyens de l'OCI sont inférieurs à la moyenne mondiale (1,2; 1,0), comme le montre la Figure 6.[1]

Figure 6 : Scores moyens des indicateurs de la facilitation des échanges par composante et groupe de pays, 2017.

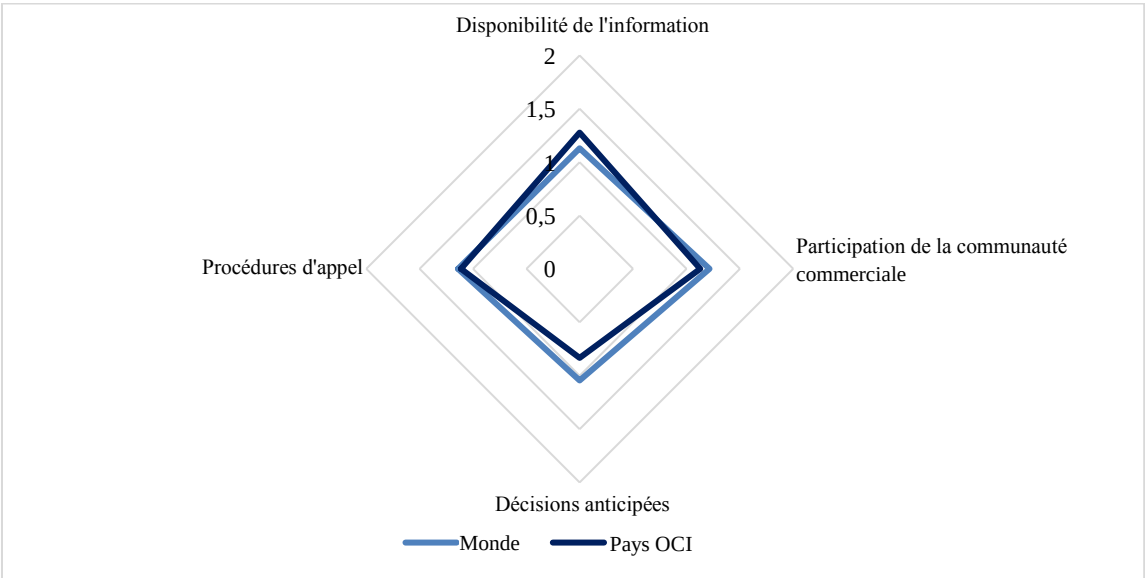

Source : Rapport du COMCEC et Indicateurs de Facilitation d'Échanges (IFE) de l'OCDE.

[1]Bureau de coordination du COMCEC, Amélioration de la disponibilité publique des informations sur les douanes dans les pays islamiques, 2019

Les principaux problèmes rencontrés par les Pays Membres en ce qui concerne la disponibilité publique des informations douanières dans les Pays Membres sont les suivants :

- Nécessité d'une coordination efficace entre les agences frontalières impliquées dans les processus d'exportation / importation.
- Manque des capacités et des ressources humaines requises pour la mise en œuvre d'un système d'information personnalisé.
- Faible consultation des parties prenantes sur les nouveaux projets de règlements avant leur finalisation.
- Publication/Notification insuffisante des nouvelles réglementations avant la mise en œuvre.
- Absence de mécanisme efficace de décision anticipée.

Le GTC a formulé les recommandations de politique suivantes pour améliorer la disponibilité publique des informations douanières dans les Pays Membres de l'OCI.

- Les progrès en matière de disponibilité des informations commerciales dépendent d'un engagement général en faveur de la transparence au sein du gouvernement.
- La communauté commerciale dans son ensemble doit être impliquée dans les changements.
- Même les pays à revenu faible ou intermédiaire peuvent effectivement adopter les TIC dans le cadre de la solution visant à réduire les coûts d'information.
- Il est important d'être ambitieux dans les notifications de l'AFC.
- Les pays qui réussissent vont bien au-delà de l'AFC.
- Possibilités réelles d'assistance technique Sud-Sud.
- Synergies importantes entre Guichets Uniques et TIP.

Tous les documents préparés en vue des Réunions du Groupe de Travail sont disponibles sur le site Web du COMCEC (www.comcec.org).

4. Le Projet de Référence du COMCEC sur le Commerce : SPC-OCI

Depuis l'établissement du COMCEC, le commerce a été l'un des domaines les plus importants de coopération. En vue de développer le commerce entre les Pays Membres de l'OCI, le COMCEC a lancé plusieurs programmes et projets afin d'atteindre cet objectif. Le Système de Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI (SPC-OCI) est l'un des projets les plus importants du COMCEC pour le développement du commerce intra-OCI.

Afin de rendre opérationnel le SPC-OCI, 10 États Membres devront satisfaire deux conditions en même temps, à savoir la ratification des trois Accords du SPC-OCI et la soumission des listes de concession au Secrétariat du CNC. La liste indiquant les Pays Membres ayant signé/ratifié le SPC-OCI figure à l'Annexe 1.

Cependant, il existe quelques étapes pratiques qui devraient être franchies par les États Membres participants pour l'entrée en vigueur du Système. Dans ce contexte, l'étape la plus

importante est la mise à jour des listes de concession. En avril 2019, la Turquie, la Malaisie, le Pakistan, la Jordanie, le Bangladesh, l'Iran, le Maroc et le Conseil de coopération du Golfe au nom de ses 6 États membres ont soumis leurs listes de concessions mises à jour.

La 34ème Session du COMCEC, tenue les 26 et 29 novembre 2018 à İstanbul, a demandé au secrétariat du Comité de négociations commerciales (CNC) de communiquer avec les États Membres participants concernés afin de garantir la soumission des listes de concessions dans le même format et de les distribuer aux États Membres concernés en conséquence.

Par ailleurs, certaines mesures devraient être prises par les Pays Membres pour une bonne exécution du Système, comme imprimer les Documents de Certificats d'Origine du SPC-OCI, transmettre les spécimens des empreintes des cachets au Secrétariat du Comité des Négociations Commerciales et compléter les mesures législatives et administratives internes nécessaires. Après l'accomplissement de ces mesures, le Système deviendrait complètement opérationnel.

En plus des préparatifs techniques pour l'opérabilité du Système de SCP-OCI, les Institutions pertinentes de l'OCI ont organisé de nombreuses activités afin de sensibiliser encore plus sur les avantages potentiels du SCP-OCI. À cet égard, le CIDC a organisé «l'Atelier de travail régional sur le SPC-OCI et le système commercial multilatéral» en collaboration avec le Bureau de coordination du COMCEC les 17 et 18 décembre 2018 à Khartoum/Soudan.

5. Mécanisme de Financement de Projets du COMCEC

Par le biais de son Mécanisme de Financement de Projets, le BCC octroie des subventions aux projets sélectionnés des États Membres et des institutions de l'OCI afin de mettre en œuvre les Recommandations de Politique Ministérielle adoptées dans le domaine commercial.

Pour la période de mise en œuvre 2018, quatre projets ont été mis en œuvre dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC. Le premier projet «L'étude de faisabilité sur l'interopérabilité de systèmes de guichet unique sélectionnés dans la région de l'OCI», entrepris par le Ministère du commerce extérieur du Maroc. Ce projet visait à faciliter la communication entre les systèmes de guichet unique au Maroc, en Tunisie et au Cameroun afin de permettre la communication entre ces pays sans dépendre d'un acteur particulier. Au début de la recherche, des enquêtes ont été menées et des questionnaires ont été distribués aux différents acteurs afin de mieux encadrer le périmètre de l'étude. Une visite d'étude en Indonésie a été organisée pour permettre l'établissement d'un diagnostic des systèmes à guichet unique et ainsi déterminer les niveaux d'interopérabilité. Dans l'attention préliminaire, les niveaux et les problèmes d'interopérabilité ont été analysés sur la base de l'étude de cas de scénarios d'interopérabilité ainsi que des simulations comparatives. Après ces étapes, une ébauche de l'approche et du plan de mise en œuvre a été publiée sur la manière de procéder pour assurer l'interopérabilité des guichets uniques dans l'OCI. Le projet s'est terminé par un rapport de recherche analysant et discutant de ces concepts et résultats.

Le deuxième projet mis en œuvre par le Ministère fédéral de l'industrie, du commerce et de l'investissement du Nigéria est intitulé «Stimuler le commerce intra-OCI par l'amélioration des mesures de facilitation des échanges dans la région de l'OCI». Le projet comprenait une visite

d'étude en Indonésie afin d'élaborer des plans spécifiques, mesurables, réalisables, fiables et ciblés, ainsi que des stratégies pour les domaines thématiques identifiés visant à stimuler le commerce intra-OCI du Nigéria.

Le Ministère du commerce du Soudan a mis en œuvre le troisième projet dans le cadre de la période de mise en œuvre 2018 du Financement de Projet COMCEC. Le projet intitulé «Renforcement de la capacité institutionnelle pour les systèmes à guichet unique dans les États Membres de l'OCI» visait à partager les expériences et les meilleures pratiques entre les parties prenantes du projet afin de promouvoir le développement et la mise en œuvre de systèmes de guichet unique électroniques dans les États Membres de l'OCI. Le projet comprenait un programme de formation en collaboration avec quatre pays partenaires du projet, à savoir : la Jordanie, le Maroc, la Turquie et l'Ouganda et une visite d'étude en Turquie.

Le quatrième projet en 2018 appartenait au SMIIC avec 21 pays partenaires. Le projet s'intitule «Harmonisation des Normes Halal Nationales avec les Normes Halal de l'OCI/INMPI». Le projet avait pour but d'accroître le savoir-faire et la connaissance de l'utilisation et de la mise en œuvre des normes halal OIC/INMPI. Le projet comprenait une formation sur (i) la mise en œuvre et l'utilisation de Séries de trois Normes sur les Aliments Halal de l'OCI/INMPI; (ii) d'Auditeurs des Aliments Halal de l'OCI/INMPI ; (iii) de formation à l'audit sur le site. Toutes les parties de la formation étaient complétées par un test d'évaluation et la délivrance d'un certificat. Les formations ont été précédées par un questionnaire de moniteur de pré-formation pour évaluer l'éligibilité des candidats à la formation et suivies par un questionnaire de moniteur de post-formation pour faire le suivi de l'utilisation des connaissances et des compétences acquises ainsi que l'effet de la formation.

Pour la période de mise en œuvre 2019, quatre projets ont été sélectionnés pour le financement dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC. Le premier projet « Donner le pouvoir à l'industrie halal de stimuler le commerce intra-OCI », sera mis en œuvre par le Ministère du commerce de l'Indonésie. Ce projet vise à accroître la sensibilisation et la conformité de l'industrie au concept Halal, aux règles essentielles et aux réglementations appliquées par les Pays Membres de l'OCI. Le projet consiste en une formation, un atelier de travail et une visite d'étude en Turquie. Bien que la visite d'étude porte sur l'apprentissage de l'expérience turque, l'atelier de travail et la formation se concentreront sur la compréhension et la connaissance du concept de produit Halal et des règles et réglementations essentielles appliquées par les Pays Membres de l'OCI.

Le deuxième projet mis en œuvre par le Ministère libanais de l'économie et du commerce s'intitule «Aider les coopératives à améliorer leur accès aux marchés de l'OCI». Le projet comprend une visite d'étude en Turquie, une formation et un atelier de travail en vue d'élargir les perspectives économiques des producteurs libanais, koweïtiens et turcs en soutenant des activités génératrices de revenus. Le projet vise à servir de base à la constitution de piliers d'infrastructure pour la résilience des bénéficiaires et, plus important encore, à la promotion d'une infrastructure de qualité en tant qu'outil contribuant à réduire les obstacles au commerce.

Le Ministère de l'Économie Nationale de Palestine mettra en œuvre le troisième projet dans le cadre de la période de mise en œuvre 2019 du Financement de Projet COMCEC. Le projet

intitulé «Introduction de produits d'exportation palestiniens dans certains pays de l'OCI». Le projet comprendra deux visites d'étude en Indonésie et en Algérie en vue de discuter de tous les obstacles tarifaires et non tarifaires dans chaque pays cible. Diverses réunions de parties prenantes auront lieu afin de rechercher les moyens de faciliter la circulation des marchandises entre la Palestine, l'Algérie et l'Indonésie. À la fin, des plans d'action détaillés seront élaborés conjointement avec les homologues afin de les mettre en œuvre l'année suivante.

Le quatrième projet en 2019 appartient à l'INMPI avec le partenariat de la Turquie et de la Malaisie. Le projet s'intitule «Augmenter la sensibilisation Halal du public dans les pays de l'OCI». Le projet a pour objectif d'accroître la notoriété et la connaissance du Halal auprès du public et des spécialistes en produisant des supports multimédias de grande qualité et fiables. Le projet comprend la production de cinq courts métrages, d'un manuel de formation halal illustré et d'un livre de bandes dessinées et de coloriages à cette fin.

6. Activités des institutions de l'OCI dans le domaine commercial

Les efforts des institutions concernées de l'OCI revêtent une importance particulière pour la promotion du commerce entre les Pays Membres.

- ✓ Dans ce cadre, le Sommet Halal Mondial 2018 s'est tenu du 29 novembre au 2 décembre 2018 à İstanbul, en Turquie, par l'INMPI, sous les auspices de la présidence de la République turque, sous le thème «Une vie Halal et saine : sensibilisation et durabilité». Le Sommet est l'un des événements halal les plus prestigieux au monde et rassemble des conférenciers éminents et d'importants acteurs de l'industrie halal. En marge du Sommet, la 6ème Expo Halal de l'OCI a été organisée par le CIDC en coopération avec l'INMPI.

- ✓ La CICIA a co-organisé le 4ème Forum sur l'investissement en Égypte avec la Fédération des chambres de commerce égyptiennes, au Caire du 2 au 4 mars 2019, dans le but de promouvoir la coopération trilatérale dans le commerce et l'investissement en reliant les fournisseurs de technologies, les investisseurs et les banques de développement.

- ✓ Par ailleurs, le CIDC organisera du 16 au 13 avril 2019 à Bagdad, en Irak, la 16ème Foire Commerciale de l'OCI avec la participation des entreprises et des hommes d'affaires des Pays Membres à la recherche d'opportunités commerciales et de partenariats.

ANNEXE 1

ÉTATS MEMBRES AYANT SIGNÉ/ RATIFIÉ LES ACCORDS SPC-OCI *(Jusqu'en Avril 2019)*

No.	États Membres	Accord-Cadre		PRETAS		Règles d'Origine SPC-OCI		Soumission des Listes de Concession
		Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	
1	**Bahreïn**	√	√	√	√	√	√	√
2	**Bangladesh**	√	√	√	√	√	√	√
3	Bénin	√	---	√	---	√	---	
4	Brunei Darussalam	√	√	---	---	---	---	
5	Burkina Faso	√	---	√	---	√	---	
6	Cameroun	√	√	√	√	√	---	
7	Tchad	√	---	---	----	---	---	
8	Comores	√	---	√	---	√	---	
9	Côte d'Ivoire	√	---	√	---	√	---	
10	Djibouti	√	√	√	---	√	---	
11	Égypte	√	√	√	---	---	---	
12	Gabon	√	√	---	---	---	---	
13	Gambie	√	√	√	√	√	√	
14	Guinée	√	√	√	---	√	---	
15	Guinée-Bissau	√	---	√	---	√	---	
16	Indonésie	√	√	√	---	√	---	
17	**Iran**	√	√	√	√	√	√	√
18	Irak	√	√	---	---	---	---	
19	**Jordanie**	√	√	√	√	√	√	√
20	**Koweït**	√	√	√	√	√	√	√
21	Liban	√	√	---	---	---	---	
22	Libye	√	√	---	---	---	---	
23	**Malaisie**	√	√	√	√	√	√	√
24	Maldives	√	√	---	---	---	---	
25	Mauritanie	√	√	√	---	√	√	
26	**Maroc**	√	√	√	√	√	√	√
27	Niger	√	---	√	---	√	---	
28	Nigéria	√	---	√	---	√	---	
29	**Oman**	√	√	√	√	√	√	√
30	**Pakistan**	√	√	√	√	√	√	√
31	Palestine	√	√	√	√	√	√	
32	**Qatar**	√	√	√	√	√	√	√
33	**Arabie Saoudite**	√	√	√	√	√	√	√
34	Sénégal	√	√	---	---	---	---	
35	Sierra Leone	√	---	√	---	√	---	
36	Somalie	√	√	√	√	√	√	
37	Soudan	√	---	√	---	√	---	
38	**Syrie**	√	√	√	√	√	√	√*
39	Tunisie	√	√	√	---	√	---	
40	**Turquie**	√	√	√	√	√	√	√
41	**EAU**	√	√	√	√	√	√	√
42	Ouganda	√	√	---	---	---	---	
		42	**32**	**33**	**18**	**32**	**18**	**14**

*L'adhésion de la République Arabe Syrienne a été suspendue lors du 4ème Sommet Extraordinaire de l'OCI.